

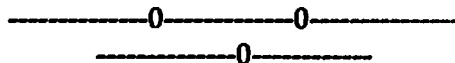
BURKINA FASO

*Mission Permanente auprès
des Nations Unies*



Unité - Progrès - Justice

**SOIXANTE-ONZIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES**



PREMIERE COMMISSION

« DEBAT GENERAL »

DECLARATION DU BURKINA FASO

Prononcée par :

Son Excellence Monsieur Eric Y. TIARE
Ambassadeur
Représentant Permanent

New York, le 06 octobre 2016

(Vérifier au prononcé)

Monsieur le Président,

La délégation du Burkina Faso voudrait vous adresser ses chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de notre commission. Lesdites félicitations s'adressent également aux autres membres du bureau. Soyez assuré d'ores et déjà, de la pleine et entière coopération de ma délégation pour une session couronnée de succès.

Mon pays souscrit pleinement aux déclarations faites par les représentants du Nigéria et de l'Indonésie, respectivement au nom du Groupe africain et du Mouvement des non-alignés.

Monsieur le Président,

La prolifération des armes légères et de petit calibre demeure une réelle source de préoccupation pour le Burkina Faso, car constituant la première menace à la paix et à la sécurité en Afrique, particulièrement en Afrique de l'Ouest.

C'est pourquoi mon pays n'a jamais tergiversé sur son engagement, ni lésiner sur ses moyens dans la lutte contre le trafic illicite et le commerce incontrôlé de ces armes qui sont les principaux canaux d'approvisionnement des rebellions, des terroristes et de divers groupes armés.

Aussi, nous saluons à juste titre la détermination et la volonté politique de tous les Etats qui ont démontré le caractère utile des efforts multilatéraux pour l'atteinte des objectifs communs en matière de maîtrise des armements, de réduction significative des conflits et de renforcement de la paix et de la sécurité collective par l'entrée en vigueur, le 24 décembre 2014, du Traité sur le Commerce des Armes. Cette avancée aura l'avantage d'apporter une réponse appropriée et collective qui permettra de réguler et d'assainir les importations, les exportations et les transferts internationaux des armes.

Nous nous félicitons également de la tenue du 22 au 26 août 2016 à Genève de la deuxième Conférence des Etats parties au Traité, et en appelons à la responsabilité et à l'engagement de tous les acteurs, en particulier les Etats, pour sa pleine et entière mise en œuvre.

Nous sommes confiants que le Traité sur le Commerce des Armes ainsi que le programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et

éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sont à même d'apporter aux instruments déjà existants au niveau de notre espace sous régional plus d'efficacité et d'efficacités, notamment la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et les autres matériels connexes, adoptée le 14 juin 2006.

La mise en œuvre de ces différents instruments et leur suivi permettront à nos instances nationales comme la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et la Haute Autorité de contrôle des importations d'armes, d'endiguer le fléau de la prolifération des armes légères et de leur trafic illicite, et nous en prémunir de leurs conséquences que sont les attaques terroristes, l'instabilité, l'insécurité, la violation des droits de l'homme et l'effondrement socio-économique de nos Etats.

Monsieur le Président,

Ma délégation voudrait réitérer l'importance du rôle et de la place du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires dans l'architecture de désarmement et de non-prolifération.

Nous nous félicitons de la tenue le 21 septembre dernier à New York de la 8^{ème} conférence ministérielle sur ce traité tenue. Toutefois, nous déplorons toujours la non entrée en vigueur de ce Traité 20 ans après son adoption.

Tout en saluant les récentes ratifications notamment celles de l'Angola, du Myanmar et du Swaziland, -nous appelons à la responsabilité des Etats figurant à l'annexe 2 dont la ratification est indispensable à l'entrée en vigueur à s'inscrire dans cette dynamique afin de permettre à cet instrument de jouer, dans un avenir proche, la mission que nous lui avons assignée.

Monsieur le Président,

Ma délégation salue également l'existence des traités créant des zones exemptes d'armes nucléaires dont l'Afrique en constitue une à travers le traité de Pelindaba. Ce Traité témoigne de la volonté des Etats africains de renforcer le régime de non-prolifération et de promouvoir la coopération dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, pour tirer davantage des opportunités de développement qu'il offre.

A ce titre, nous rappelons la nécessité de la création d'une telle zone au moyen orient conformément à la résolution de 1995 et au plan d'action de la conférence d'examen du Traité de non-prolifération de 2010. Nous espérons que les discussions entamées sous l'égide du facilitateur aboutiront très prochainement à la tenue effective de ladite conférence.

Monsieur le Président,

L'engagement du Burkina Faso en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaire s'illustre par son adhésion aux différents instruments juridiques et à travers leur mise en œuvre. Outre l'adoption de lois et de règlements appropriés, mon pays veille à s'acquitter de ses responsabilités à la création de structures de suivi telles l'Autorité nationale de l'énergie nucléaire (ANEA), l'Autorité nationale chargée de la mise en œuvre du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (ANTICE), l'Autorité de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (ARSN). Par ailleurs, nous nous attelons la mise en place de nouvelles structures nationales en vue de la mise en œuvre de la convention sur les armes biologiques et de la résolution 1540.

Monsieur le Président,

Le Burkina Faso reconnaît en la Conférence du désarmement et en la Commission du Désarmement les instances les mieux habilitées à conduire, dans un cadre multilatéral, les négociations sur les questions de désarmement. Cependant, il convient de déplorer la léthargie dans laquelle sont plongées ces deux instances depuis plus de deux décennies.

Aussi, nous appelons l'ensemble de la communauté internationale à dépasser les différents clivages de vues et à se prêter à de meilleures dispositions empreintes d'engagement, de souplesse et d'ouverture afin de faire face aux nouveaux défis sécuritaires notamment l'élimination totale des armes nucléaires, les conséquences humanitaires des armes nucléaires, l'augmentation exponentielle des dépenses militaires, l'accumulation excessif des armes conventionnelles, la course aux armes dans l'espace extra-atmosphérique, les nouvelles capacités d'attaques informatique et cybernétique, ou l'utilisation des drones armés.

Nous réitérons notre soutien à la convocation de la 4^{ème} Session extraordinaire des Nations Unies sur le désarmement avec l'objectif de reformer en profondeur la Conférence du Désarmement afin de lui permettre de répondre aux attentes de la communauté internationale à travers l'amélioration de ses méthodes de travail et son élargissement pour s'adapter à la nouvelle configuration du monde.

Monsieur le Président,

L'an 1 de la mise en œuvre du programme du développement durable à l'horizon 2030 nous invite déjà à concrétiser notre volonté de développement dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale dont la responsabilité incombe à notre Commission.

Le Burkina Faso voudrait rappeler le lien intrinsèque qui existe entre le désarmement et le développement et saisir l'occasion pour inviter la communauté internationale à s'engager davantage dans un réel processus de désarmement qui libérerait des ressources financières au profit du développement. L'objectif 16 du Programme du développement durable nous conforte dans notre position selon laquelle les sociétés pacifiques sont nécessaires pour l'élimination de la pauvreté, la construction d'un monde prospère, la promotion de la coopération et la préservation de la planète.

Nous demeurons convaincus que le premier adversaire de l'homme et de l'humanité, c'est la pauvreté. C'est pour cette raison qu'œuvrer à éliminer la pauvreté serait le meilleur moyen de saper les fondements de toute guerre et du besoin de l'armement.

Monsieur le Président,

Pour clore notre propos, nous réaffirmons notre foi au désarmement général et complet, qui serait une mesure salutaire pour le bien-être de toute l'humanité et nous nourrissons l'espoir que les travaux de cette session soient déterminants dans notre avancée vers l'éradication de la menace nucléaire et la réduction des armements.

Je vous remercie.